



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

## Quarante et unième session

Rome, 22-29 juin 2019

### Résistance aux antimicrobiens (projet de résolution)

*Extrait du rapport de la cent soixante et unième session du Conseil (8-12 avril 2019)*

18. Le Conseil a approuvé le rapport de la cent vingt-sixième session du Comité du Programme. En particulier, le Conseil:

[...]

- g) s'est félicité du travail continu de la FAO sur la question de la résistance aux antimicrobiens, dans le contexte de l'approche «Un monde, une santé»; est convenu de la nécessité de renforcer, grâce à des ressources extrabudgétaires, l'appui à la collaboration tripartite entre la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) afin de lutter contre la résistance aux antimicrobiens; s'est dit favorable à un processus de consultation informelle dirigé par le Président indépendant du Conseil, en collaboration avec le Président du Comité du Programme, mené auprès des Membres des groupes régionaux afin d'élaborer un projet de résolution général, objectif et concis, qui pourrait être adopté par la Conférence à sa quarante et unième session, en juin 2019; [...]

## Projet de résolution de la Conférence

### Résistance aux antimicrobiens

#### LA CONFÉRENCE,

**Sachant** qu'il importe de trouver une solution à la menace mondiale grandissante que constitue la résistance aux antimicrobiens dans l'ensemble des pays, de façon coordonnée et multisectorielle et sur la base de l'approche «Un monde, une santé», dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

**Constatant** que l'accès à des agents antimicrobiens efficaces et que leur utilisation appropriée et prudente jouent un rôle dans la productivité et la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et que leur usage à mauvais escient contribue à la progression de la résistance aux antimicrobiens, nuisant au progrès de la médecine, de la santé publique, des soins vétérinaires, des systèmes de production alimentaire et agricole et de la sécurité sanitaire des aliments;

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



C 2019

**Constatant** aussi qu'il importe que les politiques et les pratiques reposent sur des bases scientifiques rigoureuses et sur le principe de l'analyse des risques;

**Rappelant** la résolution 4/2015 de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens, la résolution n° 36 (2016) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la résolution UNEP/EA.3/Res.4 (2018) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'environnement et la santé;

**Rappelant** la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens en 2016 (résolution A/RES/71/3) et la création du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens;

**Notant** que l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté, à sa soixante-huitième session, le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (par la résolution WHA 68.7), pour lequel la FAO et l'OIE ont apporté des contributions et des avis techniques notables, et prenant note des rapports reçus par le Conseil exécutif de l'OMS à sa cent quarante-quatrième session (2019);

**Reconnaissant** que l'alliance tripartite FAO/OIE/OMS joue un rôle important dans la coordination et le renforcement de l'action menée à l'échelle mondiale pour faire face à la menace que constitue la résistance aux antimicrobiens, et que les trois organisations s'efforcent, dans ce cadre, d'intégrer davantage les aspects environnementaux, en collaboration étroite avec le PNUE;

**Prenant note** du rapport sur la résistance aux antimicrobiens établi par le Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens et adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et de la nécessité de poursuivre l'action conjointe des organisations des Nations Unies, des États Membres et des parties prenantes concernées et d'investir davantage face à la menace que représente la résistance aux antimicrobiens pour la santé humaine, animale et végétale, la sécurité sanitaire des aliments et l'utilisation durable des ressources naturelles;

**Réaffirmant** qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, globale, intégrée et équilibrée aux niveaux mondial, régional et national qui s'inspire du principe «Un monde, une santé» et qui fasse intervenir les différents acteurs concernés des secteurs de la santé humaine, animale et végétale, de l'agriculture et de l'aquaculture, de l'environnement, et de la sécurité sanitaire des aliments;

**Notant** que l'Organisation mondiale de la Santé a adopté, à sa soixante-douzième session, une résolution sur la résistance aux antimicrobiens, la quatre-vingt-septième session générale de l'Assemblée mondiale des délégués nationaux de l'[OIE];

## LA CONFÉRENCE,

1. **Soutient** les activités que mène la FAO, y compris dans le cadre de la collaboration tripartite<sup>1</sup> avec le PNUE, et avec les États Membres, le secteur privé et d'autres partenaires<sup>2</sup>, pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans les systèmes alimentaires et agricoles, compte tenu des besoins des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture dans l'ensemble du monde;
2. **Prend note** du mémorandum d'accord tripartite<sup>3</sup> signé par les directeurs généraux de la FAO, de l'OIE et de l'OMS le 30 mai 2018 et demande à la Direction de la FAO de consulter les États Membres de l'Organisation sur le contenu et la mise en œuvre du plan de travail de l'alliance tripartite et du PNUE sur la résistance aux antimicrobiens (2019-2020), en tenant compte des activités du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens;

<sup>1</sup> <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/AMR-Tripartite-Workplan-updated-08-April-2019.pdf?ua=1>

<sup>2</sup> <http://mptf.undp.org/>

<sup>3</sup> <https://www.who.int/zooneses/MoU-Tripartite-May-2018.pdf?ua=1>

3. **Demande instamment** aux États Membres et à la FAO de faciliter les travaux visant à approfondir l'analyse et la mise en commun de données scientifiques à l'échelle internationale, en ce qui concerne le développement et la transmission de la résistance aux antimicrobiens, et la lutte contre celle-ci, dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, y compris dans le cadre du transfert de technologies;
4. **Encourage** la FAO, en étroite collaboration avec les autres organisations de l'accord tripartite et avec le PNUE, à mettre en place des systèmes de coordination clairs aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens et à harmoniser les rapports sur les progrès accomplis, qui sont soumis aux organes directeurs des différentes organisations, compte tenu de leurs mandats respectifs;
5. **Encourage** les États Membres à contribuer aux travaux des organisations de l'alliance tripartite et du PNUE, en tenant compte des activités du Groupe spécial de coordination interinstitutions chargé de lutter contre la résistance aux antimicrobiens;
6. **Souligne** qu'il est nécessaire de renforcer la prise de conscience politique et une prise de conscience du public, et l'engagement et les initiatives à un haut niveau, pour mieux faire connaître la question de la résistance aux antimicrobiens, au moyen d'approches fondées sur le principe «Un monde, une santé» aux niveaux local, national, régional et mondial, selon qu'il conviendra;
7. **Souligne** qu'il faut apporter un appui continu aux pays en développement aux fins du renforcement de leurs capacités, y compris au moyen de l'élaboration de programmes et de systèmes nationaux de détection, de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que du renforcement des programmes et systèmes existants, et du contrôle des ventes et de l'utilisation des antimicrobiens; garantir un accès adéquat de ces pays aux antimicrobiens, aux techniques de diagnostic et aux vaccins, à venir ou existants, de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, pour répondre aux besoins du secteur agricole; élaborer des politiques visant à gérer les risques liés à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, afin d'améliorer encore et de renforcer la productivité et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires; et prendre des mesures pour parvenir à une utilisation prudente et appropriée des antimicrobiens;
8. **Invite** les autres parties prenantes concernées à se coordonner avec les organisations de l'alliance tripartite et le PNUE et, le cas échéant, à assumer leur part dans la promotion d'une utilisation prudente et appropriée des antimicrobiens dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture;
9. **Souligne** que des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour financer l'assistance technique que la FAO apporte aux Membres aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de leur plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens;
10. **Informe régulièrement** les Membres des progrès accomplis dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens aux niveaux mondial, régional et national, ainsi que les organes directeurs et les unités techniques de la FAO, selon qu'il conviendra, et consulte régulièrement les Membres et les parties prenantes concernées au sujet de la mise en œuvre du cadre de développement mondial et de gestion de la lutte contre la résistance aux microbiens.

(Adopté le ... 2019)